



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PRESTATION D'ANIMATION DE TROIS
ATELIERS D'AIDE A L'ARRET DU TABAC**

**DÉCISION N° DM-24-363
EN DATE DU 30 OCTOBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N° A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant d'adjointe au maire chargée des solidarités et de la santé.

CONSIDÉRANT, dans le cadre du *Mois sans tabac* et de la convention avec l'Agence Régionale de santé portant sur « la lutte contre les addictions », la proposition de la société LG2B, sise 1 placette Emile-Zola 59146 PECQUENCOURT, représentée par Madame Pauline Godry, de réaliser trois ateliers d'aide à l'arrêt du tabac à destination des agents de la ville de Vincennes (atelier phytothérapie le 7 novembre 2024, atelier diététique le 14 novembre 2024 et atelier sophrologie le 21 novembre 2024) pour un montant total de 882€ TTC (huit cent quatre-vingt-deux euros TTC).

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société LG2B, sise 1 placette Emile-Zola 59146 PECQUENCOURT, représentée par Madame Pauline Godry, pour l'organisation de trois ateliers d'une durée d'une heure, les jeudis 07 novembre, 14 novembre et 21 novembre 2024, pour un montant total de 882 € TTC (huit cent quatre-vingt-deux euros TTC) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241030-lmc1H12495H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/10/2024
Date de Publication : 30/10/2024